

## *Délibération n° D 2026 - 08*

en date du *09/04/2026* du directoire relative à la mise à jour du programme EMTN

**Le directoire de l'établissement public Société des grands projets,**

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société des grands projets,

**Vu** le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

**Vu** le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

**Vu** le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

**Vu** la décision n°2018-14 du directoire du 6 juillet 2018 relative à la mise en place d'un programme d'émissions obligataires (EMTN),

**Vu** la décision n°2019-01 du directoire du 7 janvier 2019 relative au cadre de gestion de la dette, du financement et de la trésorerie,

**Vu** la délibération CS 2025-18 du conseil de surveillance en date du 27 novembre 2025 relative au recours à l'emprunt,

**Adopte la délibération suivante :**

### *Article 1er*

Le directoire décide de la signature de la documentation pour la mise à jour annuelle et périodique du programme d'émissions obligataires (EMTN) avec un plafond d'encours de 35 milliards d'euros (le "Programme EMTN"), soit notamment d'un prospectus de base, des contrats de placement et de service financier ainsi que pour tout supplément au Programme EMTN (la "Documentation du Programme").

Le directoire autorise le président du directoire à signer la Documentation du Programme, ainsi que toute autre documentation qui serait nécessaire dans le cadre de la mise à jour annuelle et périodique du programme EMTN, étant rappelé que le président du directoire peut déléguer sa signature en application de l'article 18 du décret susvisé.

## *Article 2*

La délibération D-2025-16 du 7 avril 2025 relative à la mise à jour du programme EMTN est abrogée.

## *Article 3*

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2020 relatif à la société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **-9 AVR. 2026**



*Jean-François Monteils*  
Président du directoire



*Frédéric Bredillot*  
Membre du directoire



*Bernard Cathelain*  
Membre du directoire